



# An - nasr

## Vendredi

n° 014 du 23 avril 2004

« Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon »

Que n'a-t-on pas entendu sur le compte de la polygamie chez les musulmans? "L'Islam? La religion des quatre femmes!" Caricature classique. Chez les hommes, c'est la condamnation d'un "fantasme" interdit chez eux et autorisé ailleurs, donc forcément coupable. Chez les femmes, c'est la condamnation d'une pratique d'un autre âge.

Historiquement, la polygamie n'est pas une innovation islamique. Tous les prophètes de la Bible ou presque eurent de 2 à 1000 épouses (!). Sauf dira-t-on, Jésus (as)

### L'islam: la religion des quatre femmes?

qui n'en a pas eu le temps ou que Dieu a envoyé pour une mission précise pour un laps de temps précis. Dieu Seul est Savant. [quoique Jésus (a) ait, selon Matthieu 25/1-13, fait référence à une parabole explicitement polygame, sans condamnation aucune] Il n'empêche que c'est l'Islam qui a codifié et limité cette pratique dans le Saint Coran en disant en substance: prenez jusqu'à 4 épouses si vous le voulez, mais vous devez appliquer une stricte égalité entre elles; et si vous craignez d'être injuste, alors n'en prenez qu'une. Et en ce

la, l'Islam se singularise, car il est la seule religion, la seule, qui dise dans son livre sacré "n'en prenez qu'une". Voilà pourquoi, une majorité de musulmans n'ont qu'une seule femme. Et ceux qui pour diverses raisons, ne peuvent se satisfaire d'une seule femme, l'Islam leur offre en cela un cadre légal, assorti cependant de ses obligations. Car cette stricte

égalité imposée par le Coran est très difficile dans la pratique. Mais en tous cas, elle protège les femmes consentantes et recherchant une protection, des pas-

sions hypocrites.

Il convient d'ajouter, et beaucoup de non-musulmans l'ignorent, que la femme musulmane a toujours la possibilité de poser ses conditions dans le contrat de mariage, et de refuser à son mari son droit à la polygamie sans son accord (celle de la femme).

la femme musulmane a toujours la possibilité de poser ses conditions dans le contrat de mariage, et de refuser à son

mari son droit à la polygamie sans son accord (celle de la femme).

Maintenant qu'on a évoqué succinctement la réalité et les textes chez les musulmans, sur l'autorisation et les conditions imposées aux candidats polygames, voyons les faits chez "nos censeurs".

Voyons comment eux, donc, vivent dans les faits, cette monogamie auto imposée,

e t n o b l e .  
L'origine de cet avalanche de critiques sur la polygamie ne peut être religieuse, car on a vu que les prophètes de la Bible la pratiquaient. On ne peut donc nous opposer d'arguments bibliques. Où est la faille? Mais bien sûr! Sommes-nous donc aveugles? Dans une civilisation moderne, celle d'aujourd'hui, de telles pratiques sont contraires à la moralité, à l'égalité des sexes, au respect des femmes, aux principes même de l'équité.

Bref, eux ont tous compris, ils ont "transcendé" le message biblique pour l'élever(!) à un concept plus noble et conforme à la mentalité du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous pauvres arriérés, nous nous attachons toujours à la lettre, et à une pratique désuète. (pour eux *autorisation et prescription*, c'est pareil!).

Prenons acte. Mais voyons donc les conséquences, dans les faits, de "ce concept plus noble et conforme aux mœurs modernes".... Oh, nul besoin d'être fin analyste, regardons autour de nous.

- La polygamie de fait et irresponsable qu'on observe serait donc plus "noble" que d'assumer sa responsabilité d'homme.

- Le fait que la collectivité, donc nous tous (!), devons assumer sous forme d'allocation

"femmes seules" ou autres, les enfants issus des plaisirs adultères des autres, cela leur semble t-il plus "équitable" que des hommes supportent eux-mêmes, dans un foyer légal leur responsabilité? Drôle de principe! Ce n'est pas le caractère social indéniable du versement de ces allocations qui est condamnable, loin s'en faut, mais ce qui est condamnable c'est cette société qui, dans ses lois, d'un côté condamne la polygamie islamique (responsabilisée, codifiée), pour de l'autre en fait, financer la "polygamie sauvage", elle, institutionnalisée!  
- Cette vie sexuelle débridée tirant plaisir de la femme-kleenex qu'on "jette" après usage, dénote t-elle d'une plus grande égalité des sexes, d'un plus grand respect de la femme, que la femme sacralisée, protégée, par une législation qui impose à l'homme un engagement conséquent avant de partager un plaisir avec elle? Laissons à nos détracteurs le plaisir de répondre à ces inversions de l'échelle des valeurs morales.

Nous pouvons dire que si les femmes occidentales méditaient les prescriptions coraniques, elles devraient, sur la base du Saint Coran militer pour le respect qui leur est dû!  
Car elles oublient souvent que si elles ont "la liberté" (!?) de jouir d'un plaisir furtif avec un partenaire, la suite est un long solo. Car aucune législation au monde sinon celle du Coran, ne peut obliger ce partenaire, à assumer les responsabilités conséquentes :  
- soit la grossesse, l'accouchement, les frais de garderie, d'école, et d'éducation de l'enfant

- soit en cas de contraception, cette sensation d'amertume, de déception, d'inutile, d'impuissance, d'injustice, lorsqu'elle "le" voit séduisant une autre proie "libérée" le

**l e n d e m a i n**  
- soit en cas d'avortement, lui faire assumer tout autant que la femme, ce sentiment de culpabilité d'avoir enlevé la vie à un être sans défense. [Parmi toutes les créatures sur cette terre, l'Homme, la créature la plus douée d'intelligence est la seule à tuer ainsi, légalement, massivement, ses propres enfants! Les assassins sont en blouse blanches et rémunérés par la collectivité, donc par nous! Au lieu d'attaquer la cause du mal - la débauche sexuelle, cette moderne civilisation préfère courageusement s'en prendre aux conséquences "fâcheuses", à ces êtres vivants sans force et sans voix. Au nom de la liberté de la femme. Pratique barbare et abjecte que nulle théorie, sinon la seule survie de la mère, ne saurait justifier!] Si l'on nous rétorque, que "ces partenaires" en cause ici, s'avèrent être des fois des musulmans aussi, c'est vrai. Parmi d'autres, ils prennent le train en marche. Donc le Coran qu'ils sont censés suivre, ne protégerait-il en rien la femme plus que nos mœurs actuelles? Non. Les chrétiens suivent-ils tous les enseignements de la Bible? Donc, chez nous aussi, nous trouvons nos brebis galeuses. Et cela ne remet nullement en cause la valeur des clauses de protection de la femme instituées par le Coran seul.

**Source: L'islam en ligne de mire**

## **La femme musulmane doit-elle militer?**

Le militantisme vient du mot militer qui veut dire avoir une activité politique ou religieuse très active. C'est donc le fait de lutter ou de combattre pour le triomphe d'une idée, d'une cause, d'un parti ou d'une idéologie.

Défini ainsi, le mot militantisme se rapproche en islam du terme djihad, qui loin de la guerre sainte, englobe tout effort fourni par le musulman pour l'avancée de l'islam. Cet effort peut être physique, moral ou matériel.

Le militantisme sur la voie de Dieu est très important surtout pour la femme musulmane. Il est même une recommandation divine. C'est ainsi qu'à travers plusieurs versets du Coran, Dieu accorde une meilleure place aux militants : Dieu dit : « *Ne sont pas égaux les croyants qui restent à la maison sans empêchement physique et ceux qui combattent avec leur biens et leur vie sur le sentier de Dieu* ». Dans un autre verset, Dieu dit : « *A tous, il a promis la meilleure récompense mais Dieu a favorisé les combattifs sur les inactifs par une récompense énorme.* »

Pour le prophète, l'œuvre la plus méritante est la lutte sur le sentier de Dieu. De même pour lui, une marche de bon matin ou à la fin du jour au service de Dieu vaut mieux que ce bas monde et ce qu'il contient.

Ainsi, l'homme étant le représentant de Dieu sur terre, il doit s'efforcer de transmettre son message et Sa grâce à l'hu-

manité entière et, cela de génération en génération. C'est d'ailleurs cet effort qui permet de distinguer le militant, de la masse des musulmans.

Pour la femme musulmane, le militantisme doit avoir pour but la satisfaction de Dieu et non dirigé contre un homme. Pour ce faire, la femme militante comme tout militant à trois devoirs fondamentaux. Elle doit chercher le savoir, pratiquer et enfin transmettre le message.

Rechercher le savoir est un devoir pour tout musulman et pour toute musulmane. L'islam demande pour ce faire le savoir avant la parole et les actes. Selon un hadith Qoudsi, Dieu dit : « *connaissez-moi avant de M'adorer, comment aller vous M'adorez si vous ne me connaissez pas?* » Apprendre est donc un devoir pour le militant. En effet, un aveugle ne saurait indiquer le chemin aux gens quelque soit sa bonne volonté et ses efforts.

La militante doit savoir que pour Dieu, seule la foi permet de faire une distinction, et non le sexe et la race.

Le second devoir fondamental de la militante est de mettre en pratique ce qu'elle a appris. C'est là une preuve de sa conviction car on ne peut faire du bien aux autres tout en faisant du tort.

Pratiquer pour la militante c'est d'abord respecter ce qui est obligatoire c'est à dire les cinq piliers, c'est ensuite être exemplaire dans son comportement de tous les jours à travers son habillage, sa parole, dans son foyer et dans la société. La militante doit être un modèle partout où elle se trouve car l'islam condamne ceux dont les paroles sont contraires à leurs actes. En effet, Dieu dit dans le saint Coran : « O vous qui avez cru, pourquoi dites vous ce que

vous ne faites pas ; c'est une faute énorme auprès de Dieu que dire ce que vous ne faites pas. » S61V2-3

Le troisième devoir de la militante est de transmettre le message de Dieu et la tradition authentique du prophète car l'islam est une religion de missionariat. Les premiers musulmans ont joué pleinement ce rôle pour transmettre l'islam à tous les continents. Il est donc nécessaire pour la survie de la religion dans sa pureté. C'est par la transmission que les civilisations survivent à travers les âges. Si une seule génération faillit à cette mission alors les civilisations disparaîtront. Le travail du militant est donc au centre des préoccupations de ceux qui se soucient de l'avenir de l'islam. Pour ce faire, la militante doit se souvenir toujours de ce hadith qui dit : « Transmettez de ma part ne serait-ce qu'un verset ».

En somme, le militant est un missionnaire de l'islam. Il doit apprendre, pratiquer et transmettre le message de Dieu pour son propre salut et celui de son prochain. C'est au militant qu'appartient l'islam ; il défend et assure sa survie et son épanouissement. Pour y parvenir, il doit demeurer sincère et destiner ses actes à Dieu.

La femme doit savoir qu'elle doit tout comme l'homme, contribuer à l'avancée de l'islam. Elle doit savoir que son militantisme est nécessaire pour la promotion de l'islam dans la société et avoir à l'idée cette citation d'un penseur français qui dit que : « l'on juge de la qualité d'une civilisation par le rôle qu'y joue les femmes »

**Mme NOMBO**